



## BVVB INFO N°127

La Ville du Bois, 17 janvier 2017

### **ATTENTION, DERNIER RAPPEL RE-ADHESIONS 2017**

Vous êtes encore quelques-uns à ne pas avoir renouvelé votre adhésion 2017. Nous espérons que ce n'est qu'un simple oubli. Notre représentation sur la commune ne peut exister que par votre soutien. Nous sommes reconnus par notre municipalité.

Nous vous joignons ci-dessous le bulletin de réabonnement à nous retourner le plus rapidement possible.

#### **BULLETIN D' ADHESION 2017**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Nombre de personnes habitant le foyer : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Localité : \_\_\_\_\_

Tel : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

Cotisation versée : \_\_\_\_\_ Chèque :  Espèces :

Participation minimale par foyer : 6 € Chèque à libeller à l' ordre de « Bien Vivre à La Ville du Bois ». Un reçu vous sera envoyé dès réception de votre adhésion

**ATTENTION, ce message est le dernier rappel avant votre suppression de nos listes de diffusion. Merci d'avance pour votre soutien.**

### **BVVB SERA AU SENAT LE 2 FEVRIER 2017**

Depuis plusieurs années, BVVB est adhérente de l'Association A10 Gratuite, et votre président siège à son Conseil d'Administration.

Nous vous avons relaté nos différentes actions communes : rencontres aux Ministères, manifestations aux péages de Dourdan, Ablis et Allainville, opérations banderoles sur les ponts de Mauchamps, Arpajon et Ballainvilliers. Nous avons à chaque fois reçu le soutien des élus et des collectivités territoriales.

Pour notre part, nous ne cessons de communiquer sur le dossier de requalification de la RN20, sur la mise en place du fameux transport en commun en site propre reliant Arpajon à Massy, sur l'intérêt général indiscutable de la gratuité du tronçon de l'autoroute A10 entre la barrière de Saint Arnoult en Yvelines et les Ulis.

La suite au verso...





Nos actions portent petit à petit leur fruit. Le département de l'Essonne a bien compris le bien fondé de nos actions et nous soutient largement.

**Nous allons passer à un échelon supérieur. A10 Gratuite a reçu l'appui des cinq Sénateurs de l'Essonne qui apportent leur parrainage et la présidence à un séminaire ouvert au public la journée du 2 février 2017. En tant qu'adhérents, vous êtes invités à ce séminaire. BVVB aura un temps de parole pour relater les nuisances et les incohérences que nous subissons.**

Vous avez ci-dessous l'invitation et les modalités d'inscription à ce séminaire.

#### ACCÈS AU SÉMINAIRE

RER B - Luxembourg - Sénat  
Salle Gaston Monnerville  
26, rue de Vaugirard - Paris 6<sup>e</sup> arrondissement  
Munissez-vous d'une pièce d'identité pour entrer au Sénat.

#### CONFIRMATION

Merci de bien vouloir confirmer votre présence à l'adresse courriel [a10gratuite@free.fr](mailto:a10gratuite@free.fr)



## INVITATION

SÉMINAIRE PUBLIC

AU SÉNAT

JEUDI 2 FÉVRIER 2017

Les autoroutes au service  
de l'intérêt général, des populations  
et des territoires : l'action pour la gratuité  
des tronçons franciliens  
des autoroutes A10 et A11.



Association Loi 1901

#### A10 GRATUITE

Adresse : 8 Rue du Lavoisier - 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines  
Téléphone : 06 07 29 85 35 - Courriel : [a10gratuite@free.fr](mailto:a10gratuite@free.fr)  
Site internet : [a10gratuite.free.fr](http://a10gratuite.free.fr)



#### PROGRAMME

- 9h 30 à 10h : Accueil des invités.
- 10h à 10h40 : Sous la présidence de **Bernard Vera**, Sénateur de l'Essonne.  
**Ouverture et présentation de la problématique par l'association A10 GRATUITE.**
- 10h40 à 12h : Sous la présidence de **Vincent Delahaye**, Sénateur de l'Essonne.  
**Points de vues des collectivités territoriales concernées.**
- Monsieur **Jean-Raymond Hugonet**, Président de l'Union des maires de l'Essonne ;  
Monsieur **Nicolas Meary**, Vice-président du Conseil départemental de l'Essonne en charge des mobilités ;  
Monsieur **Bernard Gauducheau**, Président de la commission transports du Conseil régional d'Île-de-France.
- 12h à 13h45 : Pause déjeuner.
- 13h45 à 15h45 : **Propositions parlementaires pour des réformes structurelles de la politique autoroutière.**  
Monsieur **Nicolas Dupont-Aignan**, Député de l'Essonne, préconisant le rachat par l'État des sociétés d'autoroutes ;  
Madame **Evelyne Didier**, Sénatrice de la Meurthe-et-Moselle, Rapporteuse d'un projet de loi de nationalisation des sociétés d'autoroutes ;  
Monsieur **Jean-Paul Chanteguet**, Député de l'Indre, Président de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale, auteur du rapport sur la place des autoroutes dans les infrastructures de transport.
- 15h45 à 16h : **Réflexions sur la journée par l'association A10 GRATUITE.**

Les interventions feront l'objet d'un échange avec la salle.

\* Ou un autre représentant selon leur disponibilité



Association Loi 1901

Nous avons l'honneur de vous inviter  
à un séminaire public au Sénat  
le **2 février 2017**

Les autoroutes au service de l'intérêt général,  
des populations et des territoires :  
l'action pour la gratuité des tronçons  
franciliens des autoroutes A10 et A11.

Sous le parrainage et la présidence  
de Madame et Messieurs les sénateurs de l'Essonne :

Monsieur **Michel Berson**  
Madame **Claire-Lise Campion**  
Monsieur **Serge Dassault**  
Monsieur **Vincent Delahaye**  
Monsieur **Bernard Vera**

Merci de bien vouloir confirmer votre présence  
à l'adresse courriel [a10gratuite@free.fr](mailto:a10gratuite@free.fr)

BVVB Siège Social : 53 rue du Grand Noyer 91620 La Ville du Bois Tél. 06 81 08 23 11

Site Internet : <http://www.bvvb.org> \*\* Mail : [info@bvvb.org](mailto:info@bvvb.org) \*\* Ne pas jeter sur la voie publique.

Représentant légal: **Gérard TESSIER** - Directeur de publication: **Pascale COUDEVILLE** - ISSN 2259-616X - INPS - Dépôt légal 17 janvier 2017



## COURRIERS AU MAIRE

a) Monsieur Gérard TESSIER est intervenu en fin du Conseil Municipal du 13 décembre sur la réduction des horaires de la Poste. Il a adressé au Maire par mail le lendemain les sources de cette communication. Nous avons reçu la réponse de son secrétariat le 16 décembre que nous reproduisons ci-dessous :

« Monsieur TESSIER,

*Nous nous sommes rapprochés de La Poste afin d'obtenir des informations complémentaires. Les bureaux de poste visés par cette réduction des plages horaires l'ont été au courant du mois d'octobre, celui de La ville du Bois ne sera donc pas impacté. Les horaires d'ouverture au public restent inchangés.*

*Certaines communes avoisinantes ont en effet été victimes d'une importante réduction d'horaires d'ouverture, comme la commune de Nozay dont une partie du personnel a semble-t-il été réaffectée au bureau de La ville du Bois, garantissant un maintien des horaires d'ouverture au public.*

*Espérant avoir répondu à vos interrogations.*

*Cordialement,*

*Marion IMBERT*

*Secrétariat du Maire*

*Mairie – Place du Général de Gaulle – 91620 La Ville du Bois*

*Tel : 01.64.49.59.40*

*Fax : 01.64.49.59.39 »*

b) Le 7 décembre, nous avons adressé un courrier au Maire concernant les incivilités en Centre-ville. Nous avons reçu sa réponse en date du 5 janvier 2017 que nous reproduisons ci-dessous :

Lors de deux entretiens avec les responsables de l'OPIEVOY, nous avons fait remonté les informations qui nous été rapportées par l'un des occupants, qui est également la seule personne dont ils ont eu connaissance.

Au cours de ces réunions, la commune a proposé de privatiser les accès, sachant que, d'après le gardien, les personnes créant un trouble sont étrangères à la résidence. Néanmoins, cette privatisation, indépendamment du coût des travaux, nécessite une étude juridique que le bailleur social s'est engagé à mener avec la mairie.

Parallèlement à cette étude, des aménagements ont été décidés pour limiter l'occupation des jeunes avec un meilleur éclairage et la suppression de l'assise sur le muret.

Par ailleurs, un courrier a été envoyé par le bailleur social aux forces de gendarmerie et une réponse leur a été faite.

c) Le 22 décembre, nous avons adressé un courrier au Maire concernant le programme Marignan que nous trouvons démesuré par rapport à l'environnement actuel et une opportunité discutable par rapport à l'obligation préfectorale triennale de construction de logements sociaux. Nous soumettons l'idée de reconduire l'opération réalisée pour la Résidence du Plessis, voie du 8 mai 1945. Nous avons reçu sa réponse en date du 5 janvier 2017 que nous reproduisons ci-dessous :

Ce programme occupe une surface foncière de plus de 4 600 m<sup>2</sup>, sur des terrains classés au PLU en UCVA et UR2, soit 12 mètres au faitage pour l'un et 9 mètres pour l'autre.

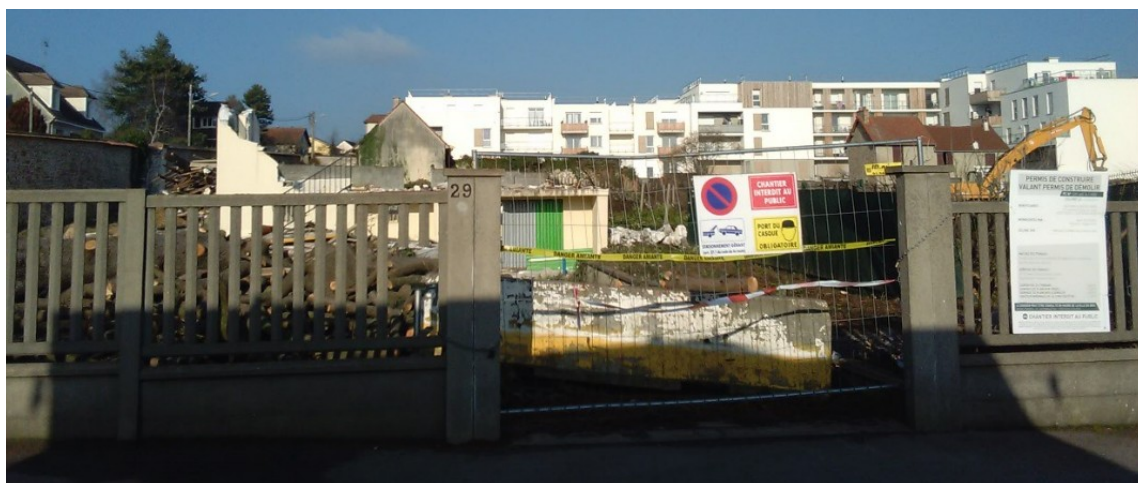
Le projet prévoit la réalisation de 49 logements dont 29 en accession (partie UCVA) et de 20 logements sociaux (partie UR2). En outre, 10 places de stationnements sont attribuées à la ville du côté de la rue des Cailleboudes.

Attachée à conserver une homogénéité avec les constructions existantes, ne dépassant pas la hauteur de 12 mètres, la ville a imposé de réduire la hauteur des bâtiments à 9 mètres dans la zone UCVA. Cette décision a naturellement réduit le nombre de logements mais a également rendu le bilan économique plus fragile.

Par ailleurs, je ne partage pas votre avis sur la mise à mal de l'aspect rural du centre-ville. Le caractère résidentiel est mis en valeur par des constructions de qualité (certes sous forme d'appartements) mais qui répondent aux nécessités du parcours résidentiel de la population.



## LES TRAVAUX DU CHANTIER KAUFMAN ET BROAD ONT DEBUTE



*Photo prise rue de gaillard, à côté du stand de vente de Kaufman et Broad. 17/01/2017*

Les travaux de démolitions ont commencé. Un premier pavillon est tombé, un autre est en phase de « déshabillage », la végétation a été enlevée. Le planning annoncé par la Municipalité semble respecté.

## RENCONTRES ORGANISEES PAR LE CESEE SUR LE LOGEMENT/ HABITAT EN ESSONNE

Monsieur Gérard TESSIER était présent à la séance plénière du 14 décembre, accompagné d'un de nos adhérents.

**Les « ressentis » exprimés par les participants lors des assises départementales de novembre 2015 :**

Les attentes exprimées par les participants lors des assises dans le domaine du logement et de l'accès à l'habitat convergent pour un grand nombre vers la nécessité d'une coordination des politiques et donc des divers acteurs concernés par le logement mais aussi les conditions d'habitat.

La nécessité de disposer partout en Essonne de logements diversifiés et accessibles à toutes les catégories socioprofessionnelles et générationnelles est ressortie comme un élément central de la qualité du « vivre ensemble ». Divers autres enjeux ont été identifiés :

- La qualité des logements et leur intégration harmonieuse dans le tissu urbain
- La proximité d'équipements de transports, de services (publics/privés), de loisirs... en proximité des zones urbaines
- La mobilisation du foncier disponible pour des programmes de logements répondant aux attentes des essonnais
- La prise en compte de besoins spécifiques (personnes à mobilité réduite, handicap, gens du voyage...) d'adaptation aux évolutions sociétales (familles monoparentales) ou environnementale (transition énergétique).



## **Le rapport introductif du CESEé :**

Quelques caractéristiques importantes sont mises en évidence dans le rapport, en matière de Logement et d'Habitat en Essonne :

- Par rapport à la Métropole du Grand Paris (MGP), l'Essonne se trouve confrontée à deux défis majeurs :
  - ◇ Une forte croissance de logements associée à un déficit d'emplois.
  - ◇ Un « tri sociologique » des populations lié au marché du foncier
- L'Essonne est caractérisée par une population en forte croissance. • Un Essonnien sur dix à un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté (13,5% en Ile de France). La situation est cependant très contrastée selon la géographie du territoire :
  - ◇ Dans le Nord-est se concentrent des populations à faibles revenus et plus fortement dépendantes aux prestations sociales.
  - ◇ Dans le Nord-ouest résident des catégories socioprofessionnelles plus aisées, néanmoins s'y trouvent aussi des « poches de précarité ».
  - ◇ Le Sud est un territoire plus rural qui attire des familles moins exposées à la pauvreté. Cependant, l'éloignement des infrastructures et l'isolement des personnes fragilisent les conditions de vie de certains ménages.
- En Essonne, les mobilités résidentielles depuis le cœur de la MGP s'opèrent principalement vers les communes urbanisées ou la frange Nord du département.
- L'Essonne dispose de logements diversifiés caractérisé par une répartition équilibrée des logements individuels (48,3%) et les logements collectifs (50,5%).
- L'Essonne, à l'instar des autres départements de Grande couronne, est une terre de propriétaires.
- En Essonne, la contribution attendue à l'effort de production régional (70 000 logements/an) devrait s'élever à environ 9 300 logements/an, dont plus de la moitié concerne le bassin Nord-Ouest du département.
- Au 1er janvier 2015, l'Essonne comptait 107 716 logements sociaux, soit 22,4% de logements par rapport aux résidences principales.
- L'Essonne est confrontée à plusieurs problématiques spécifiques en matière de logements et d'hébergement.

### **Les préconisations :**

Le Département n'a pas de compétences directes en matière de Logement et d'Habitat, en dehors de celles de l'action et de l'accompagnement social des publics fragilisés.

La loi NOTRe confère par ailleurs au Département un rôle de « gardien des grands équilibres territoriaux ».

Dans cet esprit, le CESEé, invite le Conseil départemental à mobiliser les EPCI autour de cinq grands objectifs, identifiés lors des auditions :

- 1er objectif : « Créer de la ville » partout en Essonne
- 2e objectif : Capitaliser, réfléchir, agir ensemble
- 3e objectif : Habiter sa ville en « parcours résidentiels »
- 4e objectif : « Offrir la ville à tous »
- 5e objectif : « Aimer son logement », l'entretenir et l'adapter à ses besoins et ceux des autres

**Cette délibération a été votée à l'unanimité des membres présents à cette plénière.**



## DERATISATION DE LA ZONE DES GRAVIERS

Un adhérent nous avait part de son inquiétude au sujet de rats qui avait élu domicile dans la zone des graviers. Nous sommes intervenus auprès des services techniques qui ont contacté le propriétaire des terrains.



*Photos prises fin novembre 2016*

Il semblerait que ce dernier ait entamé une campagne de dératisation et d'amélioration de ses rives. Il en est de même sur les parties séparatives des enseignes.



*Photo prise mi-janvier 2017*

C'est déjà plus propre. Il reste à monter un local poubelle.